

Tableau 1

Événements de pipeline

	Avril			Cumulatif (avril)		
	2020	2019	2015-2019 moyenne	2020	2019	2015-2019 moyenne
Nombre d'événements	6	3	5	19	13	26
Nombre d'événements avec produit rejeté	4	2	3	9	6	14
Nombre de blessés graves	0	0	0	0	0	0
Nombre de décès	0	0	0	0	0	0
Accidents	1	0	0	1	0	0
Produit rejeté	1	0	0	1	0	0
Rejet de gaz d'hydrocarbures	0	0	0	0	0	0
Rejet d'hydrocarbures à HPV ¹	0	0	0	0	0	0
Rejet d'hydrocarbures à BPV ^{2,3}	1	0	0	1	0	0
Rejet d'autre produit	0	0	0	0	0	0
Rejet du corps de la canalisation	0	0	0	0	0	0
Incendie/Inflammation	0	0	0	0	0	0
Explosion	0	0	0	0	0	0
Rupture	0	0	0	0	0	0
Pipeline heurté par objet	0	0	0	0	0	0
Exploitation au-delà des limites	0	0	0	0	0	0
Activité géotechnique/hydraulique/environnementale	0	0	0	0	0	0
Incidents	5	3	5	18	13	25
Produit rejeté	3	2	3	8	6	14
Rejet de gaz d'hydrocarbures	3	2	3	6	6	10
Rejet d'hydrocarbures à HPV ¹	0	0	0	0	0	1
Rejet d'hydrocarbures à BPV ^{2,3}	0	0	0	2	0	1
Rejet d'autre produit	0	0	0	0	0	2
Rejet du corps de la canalisation	0	0	1	0	0	1
Incendie/Inflammation	0	0	0	1	0	1
Explosion	0	0	0	1	0	1
Pipeline heurté par objet	1	0	0	3	4	2
Exploitation au-delà des limites	0	0	1	0	1	6
Activité géotechnique/hydraulique/environnementale	0	1	1	1	3	1
Activité non autorisée d'un tiers affectant l'intégrité structurale du pipeline	0	0	0	0	0	1

Données produites le 15 mai 2020

NOTA:

¹ HPV - haute pression de vapeur au sens de la norme Z662 de l'Association canadienne de normalisation.² BPV - basse pression de vapeur au sens de la norme Z662 de l'Association canadienne de normalisation.³ Depuis juillet 2014, le seuil minimum de déclaration pour les rejets d'hydrocarbures à basse pression de vapeur est fixé à 1,5m³.